

Qu'est-ce que le Fonds FSE+ et quels types de projets finance-t-il ?



A quoi sert le fonds FSE+ ?

En Belgique, le Fonds social européen Plus (FSE+) finance une multitude de projets dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la formation ou encore de l'insertion socio-professionnelle.

Parmi les différents projets financés, la présente note a pour objectif d'expliquer en quoi consistent, plus particulièrement, les projets « Qualification et alternance » et « Prêt.e à se former » qui s'inscrivent tout à fait dans les priorités établies par l'Europe puisqu'ils visent, respectivement, à améliorer l'accès à l'emploi, renforcer la création de son propre emploi / activité, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie (Priorité 1) et lutter contre la pauvreté, dont la pauvreté infantile et favoriser l'inclusion sociale (Priorité 4).



Présentation des projets

« Qualification et alternance »

Dans le cadre de ce projet, les établissements de l'EPS seront amenés à organiser des formations qualifiantes certifiées au profit d'un public peu qualifié et/ou qui souhaite obtenir des compétences supplémentaires dans des métiers identifiés comme porteurs ou en pénurie d'emploi et ce, afin de s'intégrer durablement sur le marché du travail.

« Prêt.e à se former »

Dans le cadre de ce projet, les établissements de l'EPS se focaliseront sur des actions allant de l'alphabétisation aux UE pré-qualifiantes en passant par les compétences numériques de base et tendront ainsi à l'objectif futur de l'emploi par la remise en parcours de formation de l'étudiant.

Pour ces deux projets, les formations sont renforcées par la **mise en place d'un accompagnement** des étudiants tout au long de leur parcours afin d'en faciliter la réussite. Celui-ci prend la forme d'une remédiation ou de toute aide pédagogique individuelle ou collective en lien avec le cours.

Y a-t-il des obligations liées à un projet financé par un fonds européen ?



Oui, l'établissement scolaire est dans l'obligation de faire la **publicité** du fonds reçu par la pose d'**affiches** spécifiques dans les locaux de cours. De même, nous demandons d'apposer le **logo** avec la mention du soutien européen sur un maximum de documents remis aux étudiants (syllabi...).

Enfin, certaines obligations existent également quant à la justification des périodes prestées tant en ce qui concerne les enseignants (**listes de présences signées à chaque cours, rapports de suivi dans le cas de cours de remédiation donnés en groupes restreints...**) que la direction de l'établissement scolaire (**transmission de bases de données participants**, etc.).



Cofinancé par
l'Union européenne

